

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

date de convocation 06/09/2019

date d'affichage 19/09/2019

L'an deux mil dix-neuf et le douze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Benoit THIBAUT, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY & Cindy DAUBIN.

Absentes excusées : Mmes Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE et Danick FLEURY.

Pouvoir : Mme Gauthier a donné pouvoir à M. Daigny, Mme Patte à Mme Cleuet.

Secrétaire de séance : M. Alain DUBOIS

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 28 juin 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

1/ FINANCES COMMUNALES :

- *Accueil du mercredi - info* : Le Maire communique la fréquentation de l'accueil depuis la rentrée (14 enfants inscrits le 04/09 soit 5 d'Hangest + 8 de Plessier + 1 de Mézières & 15 le 11/09 = 5 Hangest + 9 Plessier + 1 Mézières). Le Conseil Municipal de Le Quesnel doit délibérer cette semaine pour se prononcer pour ou contre l'adhésion à ce groupement de communes. La convention fixant l'organisation pourra alors être rédigée et présentée aux communes adhérentes.

- *Convention de remboursement Ccaln matériel informatique scolaire (ENR)* : Dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles Numérique et Ruralité », la commune de le Plessier a fait acte de candidature par l'intermédiaire de Mme Boucher (ancienne directrice de l'école). Notre dossier a été retenu. La CCALN s'est chargée des achats et des installations dans les écoles retenues pour le projet. Deux ensembles tableaux numériques ont été installés à l'école pour un coût total de 7.284 €ttc. L'Etat a financé 50% et une subvention du FEDER de 1.437€ a été encaissée par le Ccaln. Il reste donc à charge pour la commune, la somme de 1.655€; La convention présentée en fixe les conditions de remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à la signer et à mandater les sommes dues.

- *Travaux AFR sur chemins communaux (prêt / Tva / frais de maîtrise d'oeuvre)* : Le prêt contracté pour les travaux réalisés en 2010 sur les chemins communaux arrive à son terme en 2019. M. Thibaut, Président de l'Afr propose de relancer une tranche de travaux dans les mêmes conditions, à savoir : un prêt réalisé par la Commune, avec les échéances remboursées par l'Afr. Il demande la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre par la Commune, les travaux seraient réalisés dans le cadre du groupement de commande Voirie de la Ccaln. A titre indicatif, un prêt de 45.000€ sur 10ans génère une annuité de 4.723€. L'Afr pourrait engager des travaux de 40 à 50.000€ ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le principe de réaliser le prêt nécessaire pour le programme de travaux 2020 à réaliser par l'Afr et de prendre en charge les frais de Maîtrise d'Oeuvre (1.600 à 2.000 €ht).

Il convient donc dans un premier temps de faire l'étude et l'estimation des travaux nécessaires ; M. Daigny précise que le marché arrivera à terme en septembre 2020 mais qu'une clause de reconduction est prévue (2 fois 1 an). M. Thibaut pense qu'une réalisation avant l'été 2020 est envisageable.

- *Groupement de voirie CCALN : Le Conseil confirme que les travaux de voirie réalisés chemin de Villers (10.768,20 €ht), chemin de Croix Sire (11.525,50€ ht), rue de Villers (17.986€ht) et ceux à réaliser rue de l'Eglise & de l'Hérelle (43.559,25€) rentrent dans le cadre du groupement de commande voirie de la Ccaln, que leur réalisation a été actée en réunion de conseil du 06/12/2018 pour le chemin de Villers et confirmée en séance du 18/04/2019 pour les travaux des rues de L'Hérelle, de l'Eglise, de Villers et du chemin de Croix Sire. De ce fait, le Maire est autorisé à signer les devis et marché de travaux correspondants, de même que les marchés de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Evia.*

- *Taxe d'aménagement* : Instaurée en 2011 au taux de 1,8% pour la part communale, elle est assise sur la surface de plancher de toute nouvelle construction et installations ou aménagements (tentes, caravanes, piscine, panneaux photovoltaïques, éoliennes, stationnements non compris dans la construction).
Certaines exonérations ou abattements sont prévus et une part départementale de 2,30% en 2019 complète son calcul. La Commune a la possibilité chaque année de modifier le taux pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir le taux communal à 1,80%.
- *Décision modificative 2* : Elle s'équilibre à 1.458€ en fonctionnement et permet l'ajustement des dépenses et encaissements réalisés à ce jour par rapport aux prévisions budgétaires d'avril. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

2/BATIMENTS COMMUNAUX :

- *Bureau de contrôle et mission SPS (sécurité protection santé)* : des devis ont été demandés pour satisfaire aux obligations du chantier de mise en accessibilité et aux normes de la salle polyvalente ainsi que pour les travaux de menuiseries et sanitaires de l'école. Ils ont été transmis à l'architecte pour examen. L'offre la plus complète pour le bureau de contrôle est celle de la société Véritas pour un coût de 2.260 €ht et pour la mission SPS celle de Dekra pour 910€ht.
Le Conseil valide ces offres et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.
- *Appel d'offres – info et dématérialisation* : la dématérialisation des appels d'offres est maintenant obligatoire ; Picardie Gazette propose la publicité pour 100 €ht et l'ouverture des plis et certificat de déchiffrement pour 100 €ht supplémentaires.
Le Conseil valide cette offre et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3/ EOLIEN :

- *Projet sur Thennes - avis du Conseil* : le projet de construction de 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison fera l'objet d'une enquête publique du 30/09 au 31/10/19. Ce projet serait implanté au sud-est du territoire de Thennes, en prolongement du parc éolien du Chêne Courteau sur Moreuil derrière la déchetterie. Le Conseil doit donner son avis. Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur ce projet par 6 voix contre et 4 abstentions.
- *Projet sur Hangest en Santerre - avis du Conseil* : le projet de construction de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison fait l'objet d'une enquête publique depuis le 09/09 et jusqu'au 09/10/19. 3 seraient implantés au sud, sud-est du territoire d'Hangest et 3 en limite de territoire avec Arvillers. Le Conseil doit donner son avis. Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur ce projet par 6 voix contre et 4 abstentions.
- *Projet de construction de 4 aérogénérateurs sur le territoire du Plessier – avis du Conseil* :
Dans le cadre de l'enquête publique menée du 2 Septembre au 2 Octobre, le conseil doit émettre un avis, concernant le projet. En préambule et avant de délibérer sur le sujet, la Maire, donne communication de l'article L2131-11 du CGCT qui stipule que tout membre du Conseil dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé et d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élus en faveur dudit projet.
Par conséquent, il demande à Mme Estelle Cleuet, Mrs André Lescureux et Jean-Michel Damay de quitter la séance préalablement aux débats et au vote, ces derniers ayant directement ou indirectement un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet.
Le quorum n'étant plus atteint, le vote du conseil interviendra lors d'une prochaine séance.

RAPPEL : tous les dossiers concernant le projet sont consultables sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

4/ PERSONNEL COMMUNAL :

- *Délibération de principe – recrutement d'agent contractuel accroissement temporaire* : Le Maire informe les Conseillers que les deux agents techniques sont actuellement en arrêt de travail ; Franck Hanquier jusqu'au 15/09 mais avec une probable prolongation à venir et Kévin Darcis depuis le 20/08 et jusqu'au 30/09, alors qu'il devait remplacer Franck.

Le Maire s'est donc retrouvé contraint de pallier l'absence des deux agents et à un surcroît de travail dû à la rentrée scolaire. Or le statut contraint le Maire à ne pouvoir recruter des remplaçants que dans la limite des postes et quotité inscrits au tableau des effectifs. Il a donc dans un premier temps embauché un remplaçant (M. Christophe Dubois) sur le poste de Franck ; le contrat sera reconduit en fonction des besoins du service (prolongations des congés maladie).

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, il propose au Conseil de prendre une délibération autorisant le principe de recrutement d'agents contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à ces situations.

Les Conseillers, considérant que le travail d'entretien des espaces verts tend à diminuer en ce début d'automne, décide de sursoir à cette décision.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

- *Convention transformateur Avenue des Acacias* : Le Maire communique aux Conseillers la convention proposée par la FDE & la SICAE précisant les dispositions prévues et modalités de financement pour la suppression de la cabine haute et son remplacement par un transformateur de nouvelle génération. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la FDE. Le coût est de 75.978 €ttc : financement de 80% du ht par la FDE et 20% par la SICAE.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Le Conseil souhaite voir réalisé rapidement la remise en état de l'éclairage rue d'Hangest (sinistre tempête du 10 mars) les jours tendant à raccourcir à l'approche de l'automne.

Le poteau rue de Picardie a été installé mais la Sopec est en attente du déplacement des câbles de télécommunications sur le nouveau support, pour enlever l'ancien.

Une lampe d'éclairage publique en panne est signalée rue du 8 mai au niveau du n° 20.

- ***Rapport 2018 sur le prix et la qualité des services de l'eau*** : Il est présenté aux Conseillers et tenu à leur disposition ; le Maire tient à signaler le travail très sérieux réalisé par le SIEP dans la rédaction de ce rapport annuel. ***Le Conseil valide ce rapport 2018.***
- ***Modification des statuts la FDE de la Somme*** : Le Maire soumet à l'approbation des conseillers les nouveaux statuts de la FDE, approuvé en Comité le 25/01/2019. Ils concernent notamment la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des secteurs des EPCI à fiscalité propres, la création de nouvelles compétences : points de ravitaillement en gaz ou hydrogène, vidéo-protection, service public local de la donnée, production d'énergies renouvelables, la mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte et la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'adhérer à la FDE.
Le Conseil valide les nouveaux statuts et donne un avis favorable à l'adhésion à la FDE des EPCI du territoire qui en feraient la demande, et donne son accord pour que la Ccaln puisse adhérer si elle en fait la demande.
- ***Fermeture prochaine Centre des Impôts de Montdidier*** : Cette fermeture est programmée à l'horizon 2022 ; malgré la mise en place de permanences ponctuelles en mairie ou en maison de service public, le Conseil s'élève contre cette fermeture et apporte son soutien aux agents du service de Montdidier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

